Trimestriel N°214
Décembre 2015

L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnels Surveillance

www.fopenitentiaire.fr

FO 1er Syndicat de la Fonction Publique de l'Etat

Banque Française Mutualiste, la banque des agents du secteur public

DES SOLUTIONS **BANCAIRES** ATTRACTIVES ET SOLIDAIRES !

AP Offre BFM - L'Espoir pénitentiaire - © Groupe Opéra - Photo © Getty Images - Document non contractuel

La BFM vous accompagne à chaque étape de la vie

S'installer, concrétiser des projets… ou préparer son avenir et celui de ses enfants, la Banque Française Mutualiste vous apporte des solutions bancaires assorties de **conditions attractives et performantes !**

Créée par les mutuelles de la Fonction publique, la BFM est **guidée par des valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité citoyenne.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Découvrez toute l'**offre de la BFM**
dans chaque agence de **notre partenaire Société Générale**

Contactez-nous du lundi au samedi de 9h à 18h : **0 821 222 500 éco fil**
(0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

www.bfm.fr

BFM
PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 112 777 928,50 €. RCS Créteil 326 127 784.
Siège social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex.

-SOMMAIRE-

Edito
• Page 3

Audience Présidence
• Pages 4, 5, 6

Hommage
• Page 7

in*FO* presse
• Pages 8, 9

Votre appli FO est dispo !
• Page 10

Parlons-en : L'art 10
• Page 11

Paroles du Terrain !
• Pages 12, 13

Action Sociale
• Pages 14

Voeux 2016
• Page 15

Retrouvez l'intégralité de l'Espoir Pénitentiaire
Sur notre site internet
www.fopenitentiaire.fr

L'ESPOIR PENITENTIAIRE
VOTRE REVUE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
PENITENTIAIRES
servir sans subir
ISSN.024568373 4ème trimestre 2015
N° Commission Paritaire : 1219-S-06324
Dépôt légal N°55058
Imprimerie COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard – 61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros

Rédaction Administration S.N.P.F.O
BP 30 – 91130 Ris-Orangis
Tél : 01.69.43.00.44 Fax : 01.69.43.63.62
E-mail : secretariat@fopenitentiaire.fr

Directeur de Publication : Emmanuel GAUTHRIN
Rédacteur en chef : Philippe CAMPAGNE
Composition et Réalisation : Olivier HAZARD

Édito

Cher(e)s collègues,

Vendredi 13 Novembre 2015, la France est frappée par des attentats orchestrés par des barbares sans foi ni loi. Tout le monde retient son souffle car à Paris, au stade de France, à la terrasse des brasseries, dans la rue, au Bataclan des Islamistes ont décidé de frapper avec leurs armes en n'hésitant pas de se faire exploser.

Au nom de qui ? Au nom de quoi ?

Tout le monde condamne ces attentats qui anéantissent et fracassent notre jeunesse en ce vendredi soir où les rues de la capitale sont festives.

Dans la nuit de ce vendredi, vous serez nombreux à me contacter pour savoir ce qu'il se passe ? Quelle sera notre réaction ? Doit-on continuer notre mouvement social prévu dès lundi 16 Novembre ?

Au nom de notre organisation, du SNP FO Personnels de Surveillance, je prends la décision de suspendre notre mouvement et le fait savoir à l'ensemble des personnels et des autres organisations professionnelles qui composent l'unité syndicale.

L'heure est à la colère et au recueillement, nos pensées vont bien évidemment aux victimes, à leurs familles et leurs proches.

Aucun mot ne peut condamner ces atrocités, cette barbarie…

Pendant la nuit, le Président de la République annonce sans tarder « Nous sommes en guerre » et décrète l'état d'urgence pendant une période de trois mois.

Sans vouloir polémiquer, qui est surpris de cette montée de la radicalisation en France ? Sûrement pas nous… Pas nous les pénitentiaires qui depuis des années dénonçons cette montée de ce phénomène dans nos détentions, oui les pénitentiaires le vivent quotidiennement ! Oui les agents font remonter les informations de cette radicalisation ! On pourrait en écrire des pages et des pages mais aujourd'hui nous sommes frappés au cœur de notre capitale où la jeunesse du monde entier venue à Paris tombe sous les balles de crapules endoctrinées par des barbares.

Les politiques de notre pays ont été trop absents ces dernières années, d'ailleurs je condamne leur laxisme et leurs frilosités (tout bord politique) ils ont fermé les yeux devant la réalité du terrain et des professionnels que nous sommes. Car aucun parti politique ne peut aujourd'hui nous dire ne pas être au courant, cela fait près de 15 ans que notre organisation au nom des personnels pénitentiaires dénonce le prosélytisme et la montée du radicalisme. Certains doivent avoir bonne mine et honte aujourd'hui, car à part nous faire passer pour des fachos, rien, rien, rien n'a été fait ! Pour preuve, on nous a même exclus de la communauté du renseignement, alors même que les cellules de renseignements pénitentiaires ont démontré leur savoir-faire.

Nous devons tous être unis pour lutter contre ce phénomène et laisser nos divergences de côté.

Vous aurez compris mon coup de gueule envers les politiques, mais l'heure n'est pas à la polémique mais au recueillement.
Je finirai cet édito, en présentant mes plus sincères condoléances aux familles des victimes, à leurs proches et amis. Ma pensée va à ceux qui nous ont quitté si brutalement en pleine vie, en pleine jeunesse.

Ma pensée va également à ceux qui sont blessés et qui luttent aujourd'hui.

Au nom du syndicat national pénitentiaire Force Ouvrière Personnels de Surveillance, syndicat libre, indépendant et apolitique.

Le Secrétaire Général
Emmanuel GAUTHRIN

Le SNP-FO reçu à l'Élysée

Suite à la forte mobilisation des Personnels Pénitentiaires qui ont répondu présents à l'appel de l'Unité Syndicale, une délégation du Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE Personnels de Surveillance composée d'Emmanuel GAUTHRIN, Secrétaire Général, de Stéphane TOUIL, Secrétaire Général Adjoint et de Philippe CAMPAGNE, Secrétaire National était reçue par François HOLLANDE, en présence du Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice et des autres organisations syndicales représentatives.

De G à D, Philippe Campagne, Emmanuel Gauthrin, Stéphane Touil et Yves Sauthieux (Secrétaire Général FO-PA)

Discours du Secrétaire Général

Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier au nom de l'ensemble des personnels pénitentiaires et au nom de Force Ouvrière de nous accorder cette audience.

Si nous sommes là face à vous, Monsieur le Président, c'est pour vous interpeler sur la situation d'urgence qui règne dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de notre territoire notamment sur les conditions de travail des personnels.

Ce moment, vous l'avez dit est exceptionnel, je rajouterai « Historique » car, à notre connaissance, aucun Président de la République n'a jamais reçu l'ensemble des organisations professionnelles de notre administration dans ces hauts lieus de la République.

Je vous rappelle que la pénitentiaire est la 3ème force de sécurité de ce pays.

Celle-ci se voit confronter face à de nombreux enjeux, au Terrorisme et à la radicalisation. Le 7 janvier 2015, la France était frappée par les attentats de Charlie hebdo et de l'Hyper Cachère. Tout le monde, toutes les nations ont condamné ces attentats barbares dont notre pays était victime. La France, le monde entier se sont mobilisés pour rendre hommage aux victimes et dire « non » à ces actes odieux.

Toute la classe politique sans exception s'est accordée à dire que les auteurs de ces attentats étaient passés par la case prison. Pire encore, ces individus avaient été détectés par nos services. Alors aujourd'hui , Monsieur le Président de la République , nous mettrons un bémol par rapport au plan de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, car contrairement aux députés qui ont voté favorablement à ce que l'administration pénitentiaire fasse parti de la communauté du renseignement au même titre que la DCRI et autres services, le Sénat a voté contre, suite aux amendements apportés par la Ministre de la justice sous prétexte que la justice doit garder son indépendance. Je tenais au nom de mon organisation à vous faire part de notre désaccord à ce sujet, et nous vous le disons Mr le Président, en terme de lutte contre les terroristes, on ne doit

rien s'interdire, tant qu'en moyen humain qu'en moyen matériel. Vous vous devez de tout mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau, y compris dans les établissements pénitentiaires.

Aujourd'hui si nous sommes là, c'est pour exprimer le malaise dont sont victimes les personnels pénitentiaires tous corps et tous grades confondus. Oui Monsieur le Président, les pénitentiaires vivent une véritable souffrance :

- **4500 agressions**
- **18 prises d'otage**
- **Taux de suicide des personnels de 22% supérieur à la moyenne nationale.**

Ces chiffres sont accablants et intolérables et se passent de tout commentaire !

Comme vous le savez, cette souffrance est liée avant tout au manque d'effectif des personnels dans les différents services que ce soit les personnels de surveillance ou bien les personnels administratifs. Ce sous-effectif plonge les personnels dans un surmenage professionnel en effectuant de très nombreuses heures supplémentaires et usant ainsi les agents et aussi leur vie de famille.

De fait, et face à cela, nous fonctionnons en mode dégradé dans les établissements pénitentiaires afin d'assurer un minimum de repos et de faire chuter les heures supplémentaires. Ce mode dégradé a d'énormes incidences pour la sécurité des établissements et plus particulièrement de celle des agents. Nous ne pouvons continuer à fonctionner de la sorte.

La seule solution pour éradiquer ces problèmes est le recrutement de personnels à la hauteur de nos attentes afin de combler les organigrammes existants qui sont en souffrance d'au moins 1300 personnels selon l'administration centrale.
De plus, depuis quelques années maintenant, de nouvelles missions de Police et Gendarmerie telles que les extractions judiciaires sont effectuées par nos services sans pour autant avoir les effectifs en adéquation pour assurer ces missions en toute sécurité.

Une fois de plus, on nous a imposé ces missions sans aucun recrutement au préalable, en prenant sur les effectifs existants.

Monsieur le Président, le temps de parole étant limité ce ne sont que quelques exemples que je tenais à vous faire savoir au nom des personnels et de mon organisation.

Je finirai mes propos pour vous dire qu'aujourd'hui les personnels pénitentiaires souffrent et j'oserai même vous dire que l'administration pénitentiaire est à l'agonie. A l'heure où nous sommes réunis, Monsieur le Président, la France pénitentiaire attend de cette rencontre des annonces fortes de votre part.

Vous avez hérité d'une situation pénitentiaire catastrophique, que vos prédécesseurs vous ont laissé.

Aujourd'hui le constat est là et il faut apporter des réponses claires, apporter une bouffée d'oxygène à l'ensemble des personnels pénitentiaires.

Cela passera indéniablement par une reconnaissance indemnitaire et également par de très forts recrutements.

Vous ne pouvez pas rester insensible aux arguments que nous venons de développer.

Sachez que tous les regards sont tournés aujourd'hui sur cette rencontre et les personnels pénitentiaires attendent du concret de cette audience.

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de votre attention.

Nous sommes des Fonctionnaires de l'Etat,

Force de Sécurité du pays !

BATACLAN

Je tenais, au nom du SNP FO Personnels de Surveillance, accompagné de mes adjoints à me recueillir et à rendre hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier.

Une pensée toute particulière pour nos collègues qui ont perdu un proche, un ami et à toutes ces familles endeuillées par ces évènements tragiques.

Emmanuel Gauthrin

Publications Facebook d'accusés du drame d'Echirolles : "Les prisons, c'est un gros bordel"

par Rédaction de France Info mercredi 4 novembre 2015 16:00

Les détenus profitent de la promenade pour récupérer des colis lancés dans la cour © Maxppp

Trois des douze accusés du drame d'Echirolles, jugés actuellement, ont publié ces derniers mois des statuts Facebook depuis leur cellule de prison. "Ce n'est pas un problème nouveau", explique Philippe Campagne, secrétaire national du SNP-FO, syndicat national pénitentiaire, qui met en avant la législation sur fouilles en prison qui "pousse à la faute".

Midi Libre

Béziers : téléphones, drogues, armes et anabolisants retrouvés à la prison

JEAN-PIERRE AMARGER

Les gardiens font état d'un véritable trafic de stupéfiants.

VINCENT DAMOURETTE

Deux détenus ont été placés en garde à vue après la mise au jour d'un trafic à la prison de Béziers.

"Il est déconcertant de voir que la prison de Béziers est une véritable passoire et que rien n'est fait pour que cela s'arrête", insiste Nicolas Burtz, représentant le syndicat FO pénitentiaire. À quand une fouille générale de cette prison ?" Le représentant syndical fait état de la découverte d'un véritable trafic de stupéfiant dans la prison qui a conduit au placement en garde à vue de deux détenus.

Un carnet de commande, des anabolisants...

Selon nos informations, un carnet de commande aurait été découvert dans une cellule, ainsi que trois téléphones portables, une balance et 85 grammes de cannabis. Mais ce n'est pas tout, dans la cuisine de la prison plusieurs barres de fer et des téléphones ont encore été saisis par les gardiens. Et enfin, des seringues et des produits anabolisants ont été retrouvés dans différentes cellules du Gasquinoy.

"Par ailleurs, ce week-end, les gardiens ont récupéré deux couteaux en céramique, de la viande et de l'alcool lors d'une projection de trois colis", assure Fabrice Caujole, du syndicat Ufap pénitentiaire.

"La prison est devenue un vaste supermarché de la drogue"

Et les deux syndicalistes de soutenir que "la prison est devenue un vaste supermarché de la drogue et autres produits en tous genres. Il est déconcertant de se rendre compte que, malgré l'État d'urgence décrété par le gouvernement, rien n'est fait pour mieux protéger l'établissement et les personnels qui y travaillent. Rien ne change au Gasquinoy. Nous déplorons que dans ce centre pénitentiaire, il y ait autant de téléphones que de détenus."

Pour les gardiens de prison, il est temps d'organiser une fouille générale de l'établissement. "Personne ne peut dire qu'il ne s'aperçoit pas de la métamorphose des détenus qui prennent une masse musculaire impressionnante en quelques mois." Ils souhaitent que "l'hypocrisie" prenne fin.

La direction interrégionale des services pénitentiaires n'a pas souhaité commenter ces événements.

Les proches de Kevin et Sofiane, victimes d'une rixe mortelle en septembre 2012, sont formelles. Ce sont bien trois des douze accusés qui ont envoyé des publications sur les réseaux sociaux depuis leur prison ces derniers mois. Sur leurs profils, qu'ils ont désactivés juste avant le procès, les accusés, dont le procès se déroule à huis clos actuellement, posent dans leur cellule, l'un fume un joint et l'autre fait le V de la victoire.
La présence des téléphones portables en prison *"n'est pas un problème nouveau"*, explique **Philippe Campagne, secrétaire national du SNP-FO, syndicat national pénitentiaire**. *"Nous dénonçons ces choses-là depuis une décennie. La téléphonie est réglementée par des lois, aucun détenu en France n'a le droit de posséder ce genre d'outils de communication dans sa cellule ni ailleurs."*

Une législation gênante

Mais comment savoir si les détenus possèdent des téléphones ? Le régime des fouilles est défini par l'article 57 de la loi du 24 novembre 2009 : *"Les fouilles doivent être justifiées par la présomption d'une infraction ou par les risques que le comportement des personnes détenues fait courir à la sécurité des personnes et au maintien du bon ordre dans l'établissement. Leur nature et leur fréquence sont strictement adaptées à ces nécessités et à la personnalité des personnes détenues. Les fouilles intégrales ne sont possibles que si les fouilles par palpation ou l'utilisation de moyens de détection électronique sont insuffisantes (…)"*
Une législation qui *"pousse à la faute"*, selon Philippe Campagne. *"Il faut savoir qu'au sein d'une prison les personnels pénitentiaire ne peuvent plus fouiller comme ils veulent. Donc, quand il y a suspicions nous n'avons plus les moyens de les intercepter."*

Des récupérations d'objets faciles

Depuis l'arrêt des fouilles, *"nous avons vu l'augmentation des projections au-dessus de nos enceintes pénitentiaires, et les colis retombent dans les cours de promenade,"* raconte aussi le secrétaire national du SNP-FO. Cette pratique permet aux détenus de récupérer des objets facilement et de les ramener tranquillement dans leurs cellules.
C'est un gros coup *"de colère que nous avons donné parce que les prisons, c'est un gros bordel. A ce jour, nous n'arrivons plus à garder les détenus,"* insiste **Philippe Campagne, secrétaire national du SNP-FO**.

metronews

Nancy : un surveillant agressé par un détenu criant "Allah Akbar"

Mis à jour : 22-11-2015 13:06 - Créé : 22-11-2015 12:30

PRISON – Au centre pénitentiaire de Nancy, un détenu a frappé un surveillant en criant "Allah Akbar", dans le nuit de vendredi à samedi. Un syndicat dénonce un problème d'effectifs.

Le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville. Photo : JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN / AFP

Dans la nuit de vendredi à samedi, un prisonnier du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville inonde sa cellule, raconte l'*Est Républicain*. A 7h du matin, un des surveillants s'en rend compte, car l'eau coule jusque dans le couloir. Rapidement, le ton monte entre les deux hommes, le détenu pousse le gardien qui glisse sur le sol mouillé. À terre, le gardien se fait rouer de coups de pied par le prisonnier, lequel hurle des "Allah Akbar".

"Manque d'effectif"

Trois autres gardiens interviennent pour mettre un terme à cette agression et placer le détenu en cellule disciplinaire, rapporte le quotidien régional. Le prisonnier est un jeune Alsacien, délinquant de droit commun, déjà connu pour ce genre d'agressions sur gardien. Le surveillant s'en sort avec la lèvre et l'arcade sourcilière ouvertes.

Le secrétaire local de FO-Pénitentiaire dénonce un problème d'effectif : "Nous étions à moins neuf agents sur le service de jour ce samedi. Et dans la partie centre de détention, là où l'agression a eu lieu, les collègues n'étaient que quatre au lieu de huit."

SNPFO

App Android sur Google play

Disponible sur App Store

Téléchargez votre Application !

Votre application FO-Pénitentiaire est désormais disponible sur Google play ainsi que sur l'App Store. Tenez-vous informés de nos communiqués, de nos flash-in*FO*, de nos notifications et de l'actualité Pénitentiaire. Bénéficiez à chaque instant d'un accès à tous nos services !

Toujours à vos Côtés !

CORPS DE COMMANDEMENT

Parlons-en : **l'art10**

Cet article est la contrepartie de la réforme de 2006. Il est issu du décret du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique (ARTT). A la mise en place des 35 heures dans la pénitentiaire par le biais de la circulaire ARTT du 27 décembre 2001. Seulement certaines fonctions conduisaient les officiers qui les occupaient à être soumis à l'Art.10.

Depuis le 1er Juillet 2007, tous les officiers pénitentiaires sont soumis à l'article 10.

L'article 10 ?

« Sans préjudice des dispositions de l'article 3, le régime de travail de personnels chargés soit de fonctions d'encadrement, soit de fonctions de conception ***lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail*** *ou sont soumis à de fréquents déplacements de longue durée peut, le cas échéant, faire l'objet de dispositions spécifiques adaptées à la nature et à l'organisation du service ainsi qu'au contenu des missions de ces personnels. Ces dispositions sont adoptées par arrêté du ministre intéressé, du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget, pris après avis du comité technique ministériel."*

Être sous article 10 ne veut pas dire qu'il ne faut pas comptabiliser son temps de travail. Il était davantage fait pour les personnels qui sont régulièrement en déplacement et dont les temps de trajets étaient difficilement comptabilisables. Cet article 10 n'était théoriquement pas fait pour que les officiers se retrouvent à être présents dans l'établissement 44 heures dans une semaine !

Influence sur le droit à congés ?

avant la circulaire ARTT du 27/12/2001	2001, mise en place de la circulaire		2007, généralisation art 10
tous les personnels de surveillance, (y compris les CSP à l'époque)	CEA et officiers non art 10.	Officiers ayant fonction art 10. (CE/ACE/CDD)	* Tous les officiers
25 CA - 2 Hors Saison 13 jours compensateurs **= 40 jours**	**25 CA - 2 HS** 8 sujétions spéciales 5 RTT (compensation des 0h50 sup/semaine au lieu des 35h) **= 40 jours**	**25 CA - 2 HS** 20 jours RTT (compte tenu d'un durée de 37h30 au lieu des 35h) **= 47 jours**	**25 CA - 2 HS** 20 RTT **= 47 jours**

L'article 3 ?

On ne peut parler de cet article sans évoquer **l'article 3** du même décret. Cet article est bien à considérer comme les maxima légaux et non comme base de calcul de la charte des temps.

C'est donc cet article qu'il faut respecter et faire respecter en l'état de la législation actuelle.

La circulaire ARTT du 27/12/2001 définit le volume horaire pour les officiers :

37h30 exigibles/semaine

- **L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures.**
- **La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures.**
- **La durée du travail effectif ne doit pas excéder 48 heures sur une semaine et 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.**
- **Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures.**
- **Le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures.**

Paroles du Terrain

Bonjour Ludovic GODEL,

Tu es le Secrétaire local SLPFO de la MA de Caen, comment décrirais-tu ton établissement ?

« L'établissement Caennais date de la fin du XIXème siècle, la Maison d'Arrêt est un établissement aux caractéristiques architecturales classiques sous la forme de bâtiments en croix raccordés à une rotonde centrale.

L'établissement est certes très vétuste mais bénéficie de travaux continuels permettant d'améliorer les conditions de vie. Actuellement, la concomitance des travaux (réhabilitation des cours de promenade, sécurisation extérieure de l'établissement, création d'une véritable Porte 2, alarme, etc…) génère une grande difficulté d'organisation (manque de personnels, bruit, gêne, etc…).

D'une manière générale, l'administration pénitentiaire est en souffrance de personnels de surveillance, de surcroit à Caen, cette insuffisance de personnels contraint les agents à effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires au détriment de leur santé et de l'équilibre avec leur vie personnelle.

D'autres problèmes subsistent comme la mauvaise communication avec le service santé. Les extractions, le « sous-couvert du secret médical » (comme des personnes détenues qui ont la gale ou la tuberculose), et la difficulté avec les psys qui font sortir les détenus du quartier disciplinaire sans explication. »

Bonjour Gianni GRANDIDIER,

Tu es le Secrétaire local SLPFO de la MA de Coutances et tu tenais à nous dire comment tu as fait évoluer le service sur ton établissement

« Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, le bureau local FO de Coutances, a réalisé un service annuel par équipe, pour suppléer à la volante annuelle et permettre au personnel, de retrouver des repos comme il se doit et ainsi rétablir une vraie vie familiale. C'est dans ce contexte que nous avons dirigé quelques collègues vers le Tribunal Administratif afin que l'Administration honore le paiement des heures supplémentaires qui leur sont dues. D'autres projets sont en cours d'élaboration afin que nos missions quotidiennes soient finalement reconnues. »

Bonjour Hervé SEGAUD,
Tu es le secrétaire local SLPFO de la MA Grasse et tu vas nous parler de vos difficultés sur cet établissement… »

SLP FO MA GRASSE

« Le combat syndical de la MA Grasse est essentiellement axé sur l'urgente et nécessaire résorption des postes de surveillant vacants. Notre établissement est particulièrement victime de ce phénomène, affichant un taux de couverture de 85 %, très en dessous de la moyenne nationale (93 %).
Il en résulte une dégradation inacceptable des conditions de travail et un dangereux affaiblissement de la sécurité de la structure et des personnels. L'absentéisme croissant, induit par l'épuisement professionnel et le surencombrement (140%) sont des facteurs aggravants. FO a obtenu une première grande victoire : l'abondement par le bureau ME3 (ex. SD2) de 7 postes de surveillants sur l'organigramme. Le combat se poursuit pour obtenir maintenant la publication de ces postes par RH4 et concrétiser enfin ces apports de personnels. L'urgence est avérée, le fonctionnement en mode dégradé est allé déjà beaucoup trop loin. Force Ouvrière restera mobilisé sur tous les fronts !

Bonjour COMBELLES Jérôme,

Tu es le secrétaire local SLPFO du CP de Toulouse-Seysses et tu vas nous parler de vos difficultés sur cet établissement.

SLP FO CP SEYSSES

« En effet, le CP de Seysses est le plus important de notre Direction Interrégionale de Toulouse et celui-ci tombe en ruine !

Face à une direction qui n'écoute pas son personnel de terrain ainsi que les organisations syndicales, il est normal de constater que ce « Titanic » coule. Tout d'abord à cause d'un manque de personnel (départs à la retraites non remplacés), engendrant ainsi des heures supplémentaires, à la longue ceci use les personnels de terrain. La conséquence est également la forte augmentation des arrêts de maladies…

Le manque de communication de notre direction envers tous ses personnels (officiers, majors, premiers-surveillants et surveillants a pour effet d'augmenter les tensions entre l'ensemble de ces professionnels.

Pour conclure sur une note plus positive, mais après de nombreuses manifestations, nous avons obtenu la sécurisation du glacis. Il faut savoir que les projections pouvaient atteindre le nombre de 52 sur une seule journée ! »

Votre Espace... Acte .

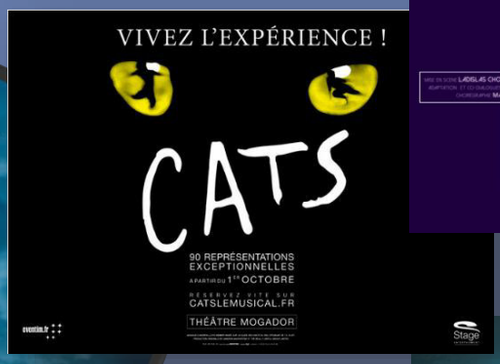

Action Sociale : Des prix et des avantages pour nos adhérents !!!

PROCEDURE D'INSCRIPTION SUR LE SITE ACTE :

« ACTION SOCIALE »

Des prix et des avantages POUR NOS ADHERENTS !!

Chers camarades, en 2014, notre syndicat national a conclu un partenariat avec la société ACTE. Celui-ci est reconduit pour l'année 2015, ce qui permet à tous nos adhérents à jour de leur cotisation de bénéficier de tarifs très avantageux concernant l'achat de billets de cinéma, concerts, spectacles, entrées pour des parcs de loisirs, stades, etc...Très régulièrement des offres promotionnelles sont proposées.

Nous vous invitons à cliquer sur le logo de cette société et vous inscrire par le biais de notre site internet www.fopenitentiaire.fr.

acte.
La billetterie des salariés et des CE

Voici la procédure à suivre pour que tout adhérent puisse s'inscrire :

- *1) Vous rendre sur www.acte-collectivites.com ou cliquer sur le logo ACTE de notre site.*
- *2) Cliquer sur « CREER UN COMPTE », sur la page suivante cliquez à nouveau sur « CREER UN COMPTE »*
- *3) Remplir tous les champs demandés (rubrique Société, indiquer SNP-FO)*
- *4) Code société : **1213180***
- *5) Tout en bas veuillez cocher la case vous êtes : **UN SALARIE** (pour les adhérents)*
- *6) Vous pouvez valider*

Suite à cette inscription, vous recevrez un mail de validation vous permettant de passer commande immédiatement et d'accéder à votre compte.

Votre billetterie, le partenaire du SNP-FO.

Le
Syndicat
National
Pénitentiaire
Force - Ouvrière
Vous souhaite de
Joyeuses Fêtes de fin d'année
Meilleurs Vœux

2016

JUSQU'À
100 €
OFFERTS
POUR LES MOINS DE 30 ANS*

Votre vocation fait votre fierté, la nôtre est de vous assurer.

En tant qu'agent du service public, vous vous engagez pour les autres, alors GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre fonction : une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail, des solutions d'épargne sûres et disponibles pour commencer à préparer votre retraite.

Rejoignez GMF - 1er assureur des agents des services publics.
Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr

GMF
ASSURÉMENT *Humain*

*50 € pour l'assurance Auto Pass et 50 € pour l'assurance Santé Pass. Offre réservée aux jeunes agents des services publics de moins de 30 ans, la 1ère année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto. Offre valable jusqu'au 31/12/2016.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.